

CERTIFICATS MEDICAUX

Bulletin Officiel du 19 Novembre 2009

publié le 23/11/2009,
par **Principal Adjoint**

*Les certificats médicaux nécessaires à l'école
(BO n° 43 du 19 novembre 2009)*

La note de service rappelle que les certificats médicaux ne sont plus exigibles lors de la première inscription d'un enfant à l'école maternelle, pas plus qu'à l'entrée de l'école élémentaire ou lors des sorties scolaires et d'absences. Par contre, ils sont nécessaires pour justifier d'une inaptitude physique à la pratique d'une activité physique et sportive.

Consulter la note de service :

<http://www.education.gouv.fr/cid49601/mene0924735n.html> 

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur
"Site du collège Puygrelier" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-puygrelier/>).
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.